

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 janvier 2020

---

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 262

présenté par  
Mme Couillard

à l'amendement n° 172 de M. Peu

-----

**ARTICLE 10**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« dans l'historique des positions »

les mots :

« en différé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement est de nature rédactionnelle.